



Arrêté n°2026-98 du 15 septembre 2026 portant modification de la composition de la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré, des professeurs certifiés, des professeurs d'éducation physique et sportive, des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive, des professeurs d'enseignement général de collège, des professeurs de lycée professionnel, des conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'Education nationale.

Vu le code général de la fonction publique notamment les articles R.261-1 à R.264-83 ;

Vu le décret n° 60-403 du 22 avril 1960 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables aux chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive ;

Vu le décret n° 70-738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation ;

Vu le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;

Vu le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;

Vu le décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;

Vu le décret n°86-492 du 14 mars 1986 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'enseignement général de collège ;

Vu le décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;

Vu le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 2017-120 du 1er février 2017 modifié portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale ;

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°2022-670 du 26 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains fonctionnaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret du président de la République en date du 4 juin 2025 portant nomination de Monsieur Gabriele FIONI en qualité de recteur de la région académique de la Guadeloupe, recteur de l'académie de la Guadeloupe ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 23 novembre 2022 portant nomination de Madame Aurélie ROSSAT en qualité d'adjointe au secrétaire général d'académie, directrice du budget et des moyens (DBM) ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 27 juin 2023 portant nomination de Madame Graziella DE SOUSA PONTE, en qualité de secrétaire générale adjointe, directrice des relations et des ressources humaines de l'académie de la Guadeloupe ;

Vu l'arrêté n°MEN000162914379 du 09 juin 2026 portant nomination et classement de Monsieur Olivier HUISMAN dans l'emploi de secrétaire général de la région académique de Guadeloupe ;

Considérant qu'en cas de vacance pour quelque cause que ce soit, le membre remplaçant exerce son mandat pour la durée restant à courir jusqu'au renouvellement de la commission,

ARRÊTE

Article 1^{er} : À compter de la publication du présent arrêté, la composition de la commission administrative paritaire académique des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré, des professeurs certifiés, des professeurs d'éducation physique et sportive, des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive, des professeurs d'enseignement général de collège, des professeurs de lycée professionnel, des conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale est modifiée comme suit :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

Titulaires	Suppléants
M. Gabriele FIONI, recteur d'académie, DASEN	Mme. Nicole DUPUY, déléguée régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue
M. Olivier HUISMAN, secrétaire général de région académique	Mme. Marie-André COPPRY, cheffe de la division des affaires financières et des achats (DAFA)
Mme. Graziella DE SOUSA PONTE, secrétaire générale adjointe, directrice des relations et des ressources Humaines,	M. Michel TILLE, proviseur du lycée Gerty Archimède Morne-à-l'Eau
Mme. Aurélie ROSSAT, secrétaire générale adjointe, directrice du budget et des moyens	Mme. Marie-Josée CILPA, IEN ET-EG sciences biologiques, sciences sociales appliquées, CARDIE
Mme. Guylène BUSSAC, doyenne des IA-IPR	M. Laurent TERRADE, IA-IPR de

<p>Mme. Nathalie ALAGAPIN, IEN ET-EG Mathématiques et physique chimie</p> <p>M. Stéphane AMI, IA-IPR de Sciences Physiques</p> <p>M. Benjamin LAZARD-PEILLON, IA-IPR Etablissement-Vie scolaire</p> <p>Mme. Bénédicte GUREGUIAN, IA-IPR d'anglais</p> <p>Mme. Géraldine CAMY, IA-IPR Lettres</p> <p>Mme. Valérie ABANCOURT-DAZIN proviseure par intérim du LMHT Violetta CHAVILLE, Le Gosier</p> <p>Mme. Carole SERIN, proviseure du lycée général et technologique Félix Proto, Les Abymes</p> <p>Mme. Catherine MARIVAL, doyenne IEN ET-EG</p> <p>Mme. Baptistia LAMPOINI, cheffe du service pensions et validations</p> <p>M. Harry ARAMINTHE, proviseur du LGT Jardin d'Essai, Les Abymes</p> <p>Mme. Firmine GUAYROSO, proviseure du LPO Charles COEFFIN, Baie-Mahault</p> <p>M. Marius CLAUDE, proviseur du lycée général et technologique Baimbridge, Les Abymes</p> <p>M. Michel ACCIPÉ, proviseur du LPO NORD GRANDE-TERRE, Port-Louis</p> <p>Mme. Pascale MICHEL-CHANLOT, proviseure du lycée Gerville Réache, Basse-Terre</p> <p>Mme. Christine LAURENT, conseillère RH de proximité</p>	<p>mathématiques</p> <p>Mme. Raina LUREL, DRAIO</p> <p>Mme Francine BON, conseillère académique de prévention</p> <p>Mme. Florette MAZANIELLO, principale du CLG Nestor de Kermadec, Pointe-à-Pitre</p> <p>Mme. Nadine FIRMO, principale du CLG Sadi CARNOT, Pointe-à-Pitre</p> <p>Mme. Laurence GUSTAVE-LAURENT, proviseure du lycée de Pointe Noire</p> <p>Mme. Bénédicte SILVESTRE, cheffe du service Accompagnement RH et appui aux services</p> <p>Mme. Emmanuelle PETIT DE LA RHODIERE, cheffe du service de l'école inclusive</p> <p>Mme. Elisabeth LEPIERRE, proviseur LDDH, Petit-Bourg</p> <p>Mme. Dominique POULLET, conseillère technique pour les établissements et la vie scolaire (CT EVS)</p> <p>Mme. Maryse FANHAN proviseure du lycée général et technologique Yves Leborgne, Sainte-Anne</p> <p>M. Emmanuel BOISDUR, proviseur du LDM Paul LACAVE, Capesterre Belle Eau</p> <p>Mme. Myrlène MODMESAIB, principale de la Cité scolaire d'excellence sportive, Les Abymes</p> <p>M. Jean-Yves DACALOR, principal adjoint collège Guenette Le Moule</p> <p>Mme. Jocelyne NESTAR, proviseure du LP Louis DELGRES, Le Moule</p>
---	---

REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS :

FSU	
Titulaires	Suppléants
Mme. Valérie FRANCIUS-FIGUERES	M. Alex BISSAINTÉ
M. Emmanuel ROUBLOT	Mme. Céline ODIOT
Mme. Leslie BONDOT	M. Laurent BAYLY
M. Eric JOBLET	Mme. Florence ZAMORA-REUGE

M. Eric BRUDEY	Mme. Magali SEGRETIER
Mme. Delphine PRUDHOMME	Mme. Marie-Hélène PELLE
Mme. Hélène BALLE	M. David VIELLARD

SPEG	
Titulaires	Suppléants
Mme. Marie-Laure ERAMBERT	M. Jeffrey SELLIN
M. Jimmy OTTO	Mme. Murielle DELACROIX
M. Jean DERNAULT	M. Jean-Michel LAGUERRE
Mme. Eliane SIOUSARRAN	Mme. Annie CHAMPAGNE
M. Marie-Emile MIRVAL	M. Francky DENIN

SE UNSA	
Titulaires	Suppléants
M. Jérémie HUOT	Mme. Célia ETIENNE
Mme. Jocelyne LEWIS	M. Manuel LOLLIA
Mme. Mariette MANDRET-PASSAVE	Mme. Myrna ANGOLE

SNCL	
Titulaires	Suppléants
M. Teddy TANCONS	M. Gérald ANGELIQUE
Mme. Gina PANDOLF	Mme. Marie-Line GROEVIUS

FO	
Titulaires	Suppléants
Mme. Corinne BANBUCK	Mme. Isabelle RECHAL
M. Jean-Marc PIEROCHE	M. Robert AMEDIEN

Article 2 : Les personnes mentionnées dans le présent arrêté exerceront leurs fonctions jusqu'à l'expiration des mandats en cours.

Article 3 : L'arrêté n°2026-65 du 29 juin 2026 portant modification de la composition de la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré, des professeurs certifiés, des professeurs d'éducation physique et sportive, des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive, des professeurs d'enseignement général de collège, des professeurs de lycée professionnel, des conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'Education nationale est abrogé.

Article 4 : Le secrétaire général de la région académique de la Guadeloupe est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein des services académiques et sera publié sur le site intranet de l'académie.

Fait aux Abymes, le 15 septembre 2026

